

DEMANDE DE CARTE NATIONALE D'IDENTITE (CNI)



Pièces à fournir pour un adulte

Situation	création ou renouvellement d'une carte périmée depuis plus de 5 ans	Renouvelement sur perte ou vol	renouvellement d'une carte périmée depuis moins de 5 ans
Document cerfa (à récupérer en mairie, à télécharger ou création d'un dossier en pré-demande sur https://passeport.ants.gouv.fr/Vos-demarches)	X	X	X
1 photo d'identité norme ISO/IEC 1979-5:2005 de moins de 6 mois	X	X	X
acte de naissance de moins de 3 mois sauf si procédure dématérialisé (vérification sur https://ants.gouv.fr/Les-solutions/COMEDec/Villes-adherentes-a-la-dematerialisation)	X sauf si titulaire d'un passeport sécurisé valide ou périmé depuis moins de 5 ans ou d'un modèle type Delphine périmé depuis moins de 2 ans		
justificatif de domicile de moins de 1 an*	X	X	X
déclaration de perte ou de vol		X	
timbres fiscaux (25 €)		X	
Restitution de l'ancien titre	X		X

* en l'absence de justificatif au nom du demandeur, pièces à fournir par l'hébergeant : attestation d'un hébergement supérieur à 3 mois, pièce d'identité, justificatif de domicile de moins d'1 an

■ Complément de situation :

- Si le demandeur du titre est divorcé avec le maintien de l'usage du nom, il doit fournir le jugement de divorce
- Si le demandeur est sous tutelle ou curatelle, il doit fournir le jugement de mise sous tutelle ou curatelle. En cas de tutelle, le tuteur doit remplir une autorisation.



Les cartes des personnes majeures délivrées depuis le 1^{er} janvier 2004 sont prolongées de 5 ans supplémentaires sans formalité. En cas de projet de voyage dans l'union européenne, prière de prendre contact avec le service afin de faire le point sur l'acceptation par le pays de la carte d'identité non modifiée.

Après fabrication, la CNI est à récupérer auprès du service instructeur sous 3 mois par l'intéressé(e), après quoi le gestionnaire des titres demande son rapatriement pour destruction. Soyez vigilant.

Attention : la demande de CNI se fait uniquement sur RV entre 8h30 et 16h (dernier RV)

Service à l'Usager et Vie Citoyenne

Horaires : du lundi au vendredi de 8 h 30 à 17 h
 Hôtel de Ville - BP 20130 - 24005 Périgueux Cedex
 T. 05 53 02 82 00 - F. 05 53 02 80 37 - contact@perigueux.fr
www.perigueux.fr

